

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 septembre 2022



Asset
Management

MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE

Sicav

Commercialisateur

MACSF Epargne Retraite
10 cour du Triangle de l'Arche - 92919 La Défense Cédex

Société de Gestion par délégation

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

CACEIS BANK FRANCE - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

Gestion administrative et comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION - 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

Sommaire

Conseil d'Administration

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 30 septembre 2022

Rapport du Commissaire
aux Comptes

RAPPEL DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SICAV MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Président

Monsieur Stéphane DESSIRIER

Directeur Général

Madame Nancy SCRIBOT BLANCHET

Administrateurs

MACSF EPARGNE RETRAITE (SA) *Représentée par Monsieur Guillaume ROSENWALD*
Monsieur Philippe EVEILLEAU

Commissaire aux Comptes

Cabinet DELOITTE & ASSOCIES représenté par *Messieurs Jean-Marc LECAT et Stéphane COLLAS*

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE SEPTEMBRE 2021 – SEPTEMBRE 2022

- Ce point sera intégré dans le dossier du Conseil d'Administration de la SICAV du 15 novembre 2022

PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SICAV MEDI-CONVERTIBLES

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la Loi et aux Statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et pour en soumettre les résultats à votre approbation.

ORIENTATION DE GESTION

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est d'exposer le portefeuille au marché des obligations convertibles européennes à travers une gestion de type discrétionnaire, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

Indicateur de référence

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence, cependant, sur un horizon minimum de placement de 5 ans, sa performance pourra être comparée, a posteriori, à titre d'information, à l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indice représente le marché des obligations convertibles européennes, respectant des critères de liquidité minimum. Il est disponible sur le site <https://www.refinitiv.com> et via Bloomberg. Son ticker Bloomberg est UCBIEUEU Index.

Stratégie de gestion

La SICAV est investie au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles européennes. Elle sera en permanence exposée sur un ou plusieurs marchés de taux et d'actions européens. Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert. Néanmoins, la Société de Gestion ne s'interdit pas de couvrir le risque de change en fonction des conditions de marché. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière et extra-financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits combinant une approche « bottom-up » et « top-down ».

Bottom-up : Au sein de l'univers des obligations convertibles européennes, la stratégie mise en œuvre vise à sélectionner des titres selon 3 critères : l'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

Top down : L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectué avec des dérivés listés (futures et options sur indices d'actions et de taux) en lien avec l'analyse macro-économique de la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par capitalisations boursières (petites / moyennes / grandes capitalisations). Par ailleurs, les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues de la sélection des valeurs réalisée de façon discrétionnaire par la Société de Gestion. Ainsi, la répartition entre les secteurs et les zones géographiques peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de performance anticipées par la Société de Gestion.

Le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net de la SICAV.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire : dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts- dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...) - dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet : d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des valeurs de l'univers d'investissement, ces catégories sont les suivantes : Sous surveillance – Incertains – Suiveurs – Impliqués – Leaders.

L'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (catégorie ISR « sous surveillance) de l'ensemble des valeurs européennes faisant l'objet d'émissions d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, et tout autres titres assimilables incluant une composante action.

L'analyse systématique et simultanée des critères ESG a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion.

Nous suivons les critères ESG spécifiques suivants : critère environnemental - empreinte carbone à travers les émissions financées ; critère droits de l'homme - la conformité des titres aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact); critère social - la part des femmes au sein des conseils; critère de gouvernance - les membres indépendants au sein des conseils.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les Fonds ISR ouverts au public, et est disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

De plus sont exclus de l'univers d'investissement les titres non conformes à :

La politique sur l'exclusion total du charbon thermique avant 2030, la politique sur le pétrole et le gaz et la position sur les armes controversées de la Société de Gestion.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont exclues.

Sont également exclus les investissements dans le secteur de la production de tabac dès le 1er euro.

En dehors des titres européens, qui composent le cœur de portefeuille, la SICAV pourra être exposée aux obligations convertibles, obligations et autres titres de créance hors Europe géographique dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille pourra investir en obligations et titres de créance européens libellés en Euros ou en devises, étant précisé que le risque de change pourra être couvert ou non à la discrétion de la Société de Gestion.

Aucune limite particulière en termes de notation n'est mise en place, ni en termes de duration.

Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations comportant ou non un élément optionnel. Les investissements seront réalisés indifféremment sur des obligations publiques et privées émises par les entités notées selon la politique de notation de la Société de Gestion « Investment Grade » ou « High Yield » ou sans notation ; en conséquence, le risque d'insolvabilité de l'emprunteur peut être faible, modéré ou élevé ; les titres peuvent présenter des caractéristiques spéculatives.

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture, exposition et/ou arbitrage. La SICAV pourra conclure des Credit Default Swaps (CDS) soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage.

➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 8](#)

- Code LEI : 969500Q5RJ75EZXP43
- Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées :

Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées OFI procède à 2 analyses complémentaires :

- L'analyse trimestrielle ESG de chaque émetteur au sein de son secteur, ce qui donne lieu à une notation et permet d'appréhender l'ensemble des caractéristiques ESG disponibles sur l'émetteur ;
- Entre deux notations, à un suivi des controverses tel qu'indiqué précédemment.

MEDI CONVERTIBLES RESPONSABLE a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon de placement recommandé, le meilleur couple performance risque possible en investissant sur les obligations convertibles européenne, tout en mettant en œuvre une approche ISR.

L'analyse ESG d'OFI sur les émetteurs composant l'univers d'investissement est un moyen d'identifier les investissements qui présentent selon OFI le meilleur support d'investissement.

Aucune position ne sera initiée sur un émetteur faisant partie des 20% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement. De plus seront exclues les sociétés détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

Par ailleurs, OFI a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac ainsi qu'une position sur les armes controversées.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

Pour chaque Emetteur, une analyse est menée tant au niveau de la structure de sa gouvernance : Respect des droits des actionnaires minoritaires – Composition et fonctionnement des Conseils ou Comités, Rémunération des exécutifs, Comptes, Audit et Fiscalité qu'au niveau de son Comportement sur les marchés : Pratiques des Affaires, Impact sur les marchés, Ethiques des affaires et Contrôle des Risques.

Enfin, les sociétés ne bénéficiant pas d'une note ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

- Taxonomie : Information à récupérer dans le prospectus de la SICAV

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

Profil des risques

La SICAV sera principalement investie dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques sont :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance de la SICAV peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, la SICAV ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La SICAV est exposée aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de la SICAV baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque actions :

La SICAV est investie ou exposée sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de taux :

En raison de sa composition, la SICAV peut être soumise à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par la SICAV d'instruments financiers à terme, et de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à la SICAV repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance de la SICAV peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de la SICAV peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. Les investissements pouvant être réalisés sur des devises diverses impliquent un risque de change qui pourra être couvert à la discrétion de la Société de Gestion, le cas échéant, par des interventions sur les forwards de change. En cas de couverture du risque de change, il subsistera néanmoins un risque de change résiduel qui peut conduire à une baisse de la valeur liquidative en cas d'évolution défavorable des devises d'investissement par rapport à la devise de référence de la SICAV.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent diminuer significativement la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque lié à la détention de petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, la SICAV peut être exposée aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains OPC :

La SICAV peut investir dans un certain nombre d'OPC ou d'investissement (FCPR, FCIMT, FCPI, OPC de gestion alternative) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). La SICAV s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPC ou d'investissement.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste.

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5 % de l'actif net.

Le niveau de levier indicatif de la SICAV, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100 %. Cependant, en fonction de la situation des marchés, la SICAV se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

INFORMATIONS RELATIVES A LA VAR

MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE	VaR 95%
Niveau minimum de VaR	0.97%
Niveau moyen de VaR	1.30%
Niveau maximum de VaR	1.69%

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 1^{er} novembre 11/2021 : la SICAV peut comparer sa performance a posteriori à l'indice Refinitiv Europe Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis.
- A compter du 22 juin 2022, intégration des politiques d'exclusion sectorielles : Global compact, armes controversées et pétrole non conventionnel
- Pour donner suite au changement d'adresse du dépositaire et valorisateur respectivement CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION, le prospectus a été mis à jour en date du 22 juin 2022 pour intégrer ce changement.
Désormais :
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la Société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (**), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(** Bonus 2021 versé en février 2022)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier septembre 2021 / septembre 2022

La période sous revue a été particulièrement complexe : plusieurs dynamiques se sont entremêlées, créant une situation inédite et difficile à interpréter, ce qui a engendré une grande volatilité sur les marchés.

Les investisseurs ont en effet été confrontés à :

- Une phase de durcissement monétaire particulièrement sévère, mais nécessaire pour enrayer les plus fortes pressions inflationnistes depuis près de 40 ans,
- Un contexte géopolitique international très inquiétant,
- Un marché des changes particulièrement instable et
- Des perspectives de croissance régulièrement révisées à la baisse, notamment dans la deuxième plus importante économie du monde, la Chine.

Ce revirement de contexte a été assez brutal : en 2021 en effet, l'économie mondiale était encore très dynamique, dans une logique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid qui avait nécessité des mesures de restrictions sévères un peu partout dans le monde. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial alors que la demande progressait fortement. Ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs, mais il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits de l'ordre de 8% à 9% qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe, ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine.

Dans ces conditions, les Banques Centrales qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement rapide de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt...

A partir du printemps 2022, après la problématique de l'inflation, c'est ensuite, la crainte d'une récession brutale provoquée par le resserrement des conditions monétaires qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance a été affectée par une vague réglementaire très importante décidée par le gouvernement qui a pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays a été touchée par des mesures de confinement qui ont concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « 0 Covid ». En fin de compte, l'économie chinoise semble prête à rebondir au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe...

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire et l'évolution des marchés a été très erratique. Les performances d'ensemble sont ainsi nettement négatives sur pratiquement toutes les grandes classes d'actifs.

Taux d'Intérêt :

Aux Etats-Unis donc, les taux longs ont repris près de 230 points de base (bps), passant de 1.48% à 3.8%, mais fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée en fin de période autour du niveau de 4.50% pour les taux courts, cible attendue pour les Fed Funds à 12% à horizon mi 2023.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand, après être resté assez stable durant la première partie de l'exercice, est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0.2% à près de 2.2% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec en fin de période, un écartement des spreads souverains en zone euro, France comprise, surtout notable sur la dette italienne, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Eurozone Government Bond Index) s'est inscrite en baisse de 17.5% sur la période.

Sur le crédit, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 15.4% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 15.7% en Europe et de 14.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes ont été valorisées à 0% car le pays ne peut plus accéder à ses réserves de change en devises fortes qui représentent pourtant largement le montant de sa dette. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 22.3% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 21% en Dollar.

Les obligations convertibles ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles reculent de 18% en zone euro sur la période et de 19.6% aux Etats-Unis.

Concernant les devises, le revirement brusque de politique monétaire américaine et la rapide hausse des taux qui s'en est suivie ont engendré une vive hausse du Dollar, contre pratiquement toutes les devises du monde, ce qui a déstabilisé le marché des changes. Le Dollar est ainsi à son plus haut depuis 20 ans contre l'Euro, près de 25 ans contre le Yen et 40 ans contre la Livre. L'Euro a ainsi baissé de 15% vis-à-vis du Dollar, passant de 1,25 à près de 0.98 en fin de période. Le Yen a perdu près de 30% et la Livre près de 18%. Le RMB, la devise chinoise, a également baissé dans ce contexte troublé et a reculé de 10% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et ont reculé globalement contre le Dollar également. En Europe, la Livre est restée stable contre l'Euro sur l'exercice. Le Franc Suisse a quant à lui progressé de près de 12% contre l'Euro.

Les marchés actions ont été particulièrement volatils à partir de 2022 avec la perspective d'un durcissement monétaire américain et le contexte de guerre en Ukraine. Les actions internationales ont ainsi perdu 20%, l'indice S&P 500 des actions américaines 15% et l'indice Eurostoxx 19%. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 25.5% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -30%. Les actions chinoises ont été fortement touchées dans un premier temps par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les bourses chinoises ont reculé de 21% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 30%.

A noter, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'Once d'or qui a déçu et a reculé de 5% à près de 1660 USD l'Once sur la période après une envolée ponctuelle à près de 2050 lors de l'invasion russe en Ukraine.

Gestion

Marché des Obligations Convertibles

L'exercice 2021-2022 aura été particulièrement éprouvant. Après trois mois de répit durant lesquels les marchés européens ont poursuivi sur leur tendance positive (+9% pour le Stoxx 600, +13,4% pour le CAC 40), les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques ont pris le dessus et ont emporté l'ensemble des classes d'actifs à la baisse jusqu'à fin septembre 2022. Au total, sur la période, les actions européennes ont dérapé de -12,5% pour le Stoxx 600 et -15,9% pour l'EuroStoxx 50. Dans le même temps, les spreads de crédit se sont massivement écartés de 391 points de base (bp) sur l'Itraxx-Xover 5 ans à 644bp, retrouvant les plus hauts de 2020 (stress Covid), et les taux d'intérêt 10 ans allemands se sont extrêmement tendus de 231bp pour repasser en territoire positif et s'établir à +2,11%. Dans cet environnement, les obligations convertibles européennes ont réalisé une performance décevante, à -16,2% pour l'indice Refinitiv Europe et -19% dans sa version couverte du risque de change. La sensibilité action du gisement, qui était de 40% fin septembre 2021, n'a fait que glisser durant toute la période, en lien avec la baisse des marchés actions, pour s'établir à 28% à fin septembre 2022. Le gisement présente aujourd'hui un profil défensif mais le changement de contexte macroéconomique a modifié le comportement et la structure des obligations convertibles. En effet, les hausses de taux rapides et importantes ont impacté les valorisations, même si la sensibilité aux taux d'intérêt reste inférieure à celle des obligations classiques. L'écartement des spreads de crédit a également contribué à la contre-performance de la classe d'actifs. Ainsi, même si la composante actions restera une contribution importante à la performance, il faudra également compter pour l'exercice prochain sur les composantes taux et crédit, situation que nous n'avions pas vue depuis plusieurs années.

Les flux sur la classe d'actifs (observés au travers des OPCVMs ouverts) ont été négatifs, avec près de €8bn de rachats sur l'ensemble des stratégies, soit 12,7% des actifs, les 2/3 étant réalisés durant le premier semestre 2022.

Concernant le marché primaire, celui-ci a commencé à se tarir en fin d'année 2021 pour devenir totalement fermé sur certaines périodes. A fin septembre, seulement €2,9bn ont été émis en Europe, soit -85% par rapport à 2021, en onze émissions. La taille moyenne à l'émission a fortement chuté, passant de €395M à €260M, les nouveaux émetteurs sur la classe d'actifs représentant 62% des nouvelles émissions. Les secteurs les plus représentés sont la Santé (14%), l'Automobile (13%), les Banques (13%), l'Industrie (13%), les Télécommunications (13%) et les Utilities (12%), la France (52%) et l'Allemagne (30%) étant les principaux pays émetteurs. Face à la pénurie de nouvelles émissions, nous assistons au retour des obligations convertibles synthétiques : quatre ont été émises en 2022, représentant 53% des émissions totales.

Commentaire de Gestion

Durant l'exercice 2021-2022, l'encours de la SICAV MEDI Convertibles Responsable est passé de €122,4M fin septembre 2021 à €99,2M fin septembre 2022, soit une baisse du passif de l'ordre de €23M. Au 30 septembre 2021, la valeur liquidative de la Sicav s'établissait à 291,41€, et au 30 septembre 2022 à 246,31€, soit une performance de -15,48% sur l'exercice. Sur la même période, l'indice Refinitiv Europe Convertibles affichait une baisse de -16,23%, le Stoxx600 glissant pour sa part de -12,5%. Le 1^{er} novembre 2021, l'indice de référence a été changé au profit du Refinitiv Europe dans sa version non couverte du risque de change. Cet indice permet à la gestion d'analyser le comportement et la performance de l'univers des obligations convertibles européennes et n'est en aucun cas un benchmark de gestion.

Durant l'exercice, la part de cash a oscillé entre 2% et 10% au gré des investissements et remboursements sur les obligations convertibles. Suite aux recommandations du Comité d'Allocations OFI, nous avons conservé un positionnement neutre à légèrement surexposé durant toute la période, la sensibilité actions de la SICAV passant de 39-40% fin 2021 à 32% en février, remontant à 39% en mai pour finalement chuter à 28% à fin septembre, celle-ci évoluant naturellement avec les fluctuations des marchés actions.

Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire a été très sélective, nous n'avons participé qu'à deux émissions : BE Semiconductors 1,875% 2029 en mars et Elis 2,25% 2029 en septembre, le marché primaire étant quasiment fermé et pas suffisamment ajusté aux conditions de marché à notre sens. Concernant les autres mouvements, ils ont principalement été motivés en début d'année 2022 par une exposition à des valeurs cycliques et au secteur de l'énergie via des achats en Mercedes-Benz / Barclays 2025, WH Smith 2026, BP 2023, Pirelli 2025, Gaz Transport et Technigaz / Engie 2024, au détriment de valeurs plus défensives sur lesquelles nous avons pris nos profits et des remboursements : LVMH / JPM 2024, SNAM 2022, Implenia 2022. Fin février, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et à la forte baisse des marchés actions et de certains secteurs en particulier, nous nous sommes exposés de façon opportuniste sur le secteur bancaire en achetant des Futures EuroStoxx Banks et en mettant en place une stratégie optionnelle sur Société Générale (Call 22 et Call 26 maturité 12/22). Cette exposition a représenté au total 3pt de sensibilité actions et une prime de 0.30%.

Sur la période, les contributions ont été principalement négatives, les secteurs les plus impactants étant Consumer Products & Services (-306bp) avec Delivery Hero 2027 et 2028 (-167bp au total), Adidas 2023 (-48bp), Industrial Goods & Services (-268bp) avec Worldline 2026 (-59bp), Nexi 2028 (-53bp), Deutsche Post 2025 (-40bp), Telecommunications (-173bp) via Cellnex 2026 et 2031 (-162bp au total), Construction & Materials (-120bp) via Sika 2025 (-139bp), Chemicals (-113bp) avec Evonik / RAG 2026 (-82bp), Retail (-111bp) avec Fnac 2027 (-51bp) et WH Smith (-38bp)... Seul le secteur Energy a terminé positivement à +21bp principalement grâce à GTT / Engie 2024 (+23bp) et Total 2022 (+20bp).

A fin septembre 2022, la SICAV affichait une sensibilité action de 28%, un rendement courant de 0,65% et un rendement à maturité de 1,5% pour une durée de vie moyenne de 2,8 ans et une poche de liquidités de 2%. Elle était composée de 60% de convertibles de type obligataire, de 32% de convertibles de type mixte et de 4% de type action. En termes de répartition par capitalisations boursières, les « Large Cap » représentaient 43% des investissements et les « Mid Cap » 38%. Le portefeuille était majoritairement investi en Euro (79%), les devises CHF (8%), USD (8%) et GBP (5%) n'étant pas couvertes. Enfin, concernant la répartition en catégories ISR, les deux meilleures catégories, à savoir « Leader » et « Impliqué », comptaient respectivement pour 24% et 29%, soit plus de la moitié des investissements, hors OPCVM et Liquidités.

Au cours de l'exercice, la SICAV n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, MEDI Convertibles Responsable a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX) à des fins d'exposition du portefeuille aux marchés actions.

COMMENTAIRES ISR

Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Informations relatives à l'entité

Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<https://www.ofi-am.fr/isr>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin septembre 2022

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / OPC	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	98,1%	98,1%	100,00%
OPC et disponibilités	1,9%	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	98,1%	

Emetteurs privés

Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

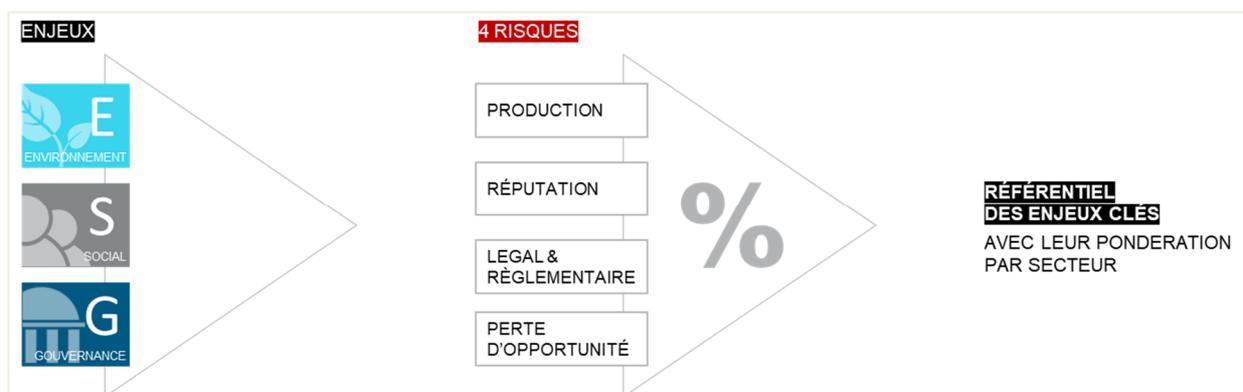
Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques :



Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



Critères environnementaux liés au changement climatique

Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
 - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
 - Les risques de sécheresse
 - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
 - L'impact de l'activité sur l'eau
 - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
 - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
 - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
 - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
 - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
 - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
 - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
 - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
 - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
 - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
 - Energies renouvelables
 - Bâtiments éco-conçus
 - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
 - Solutions de recyclage
 - Chimie verte...

Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance, les outils de pilotage de la RSE...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0,5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la meilleure note ESG du secteur.

Dans l'approche best in group, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG
- Incertains : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- Suiveurs : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- Impliqués : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- Leaders : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

Le calcul des notes, scores et catégories des sociétés est actualisé une fois par trimestre.

Processus de construction du portefeuille

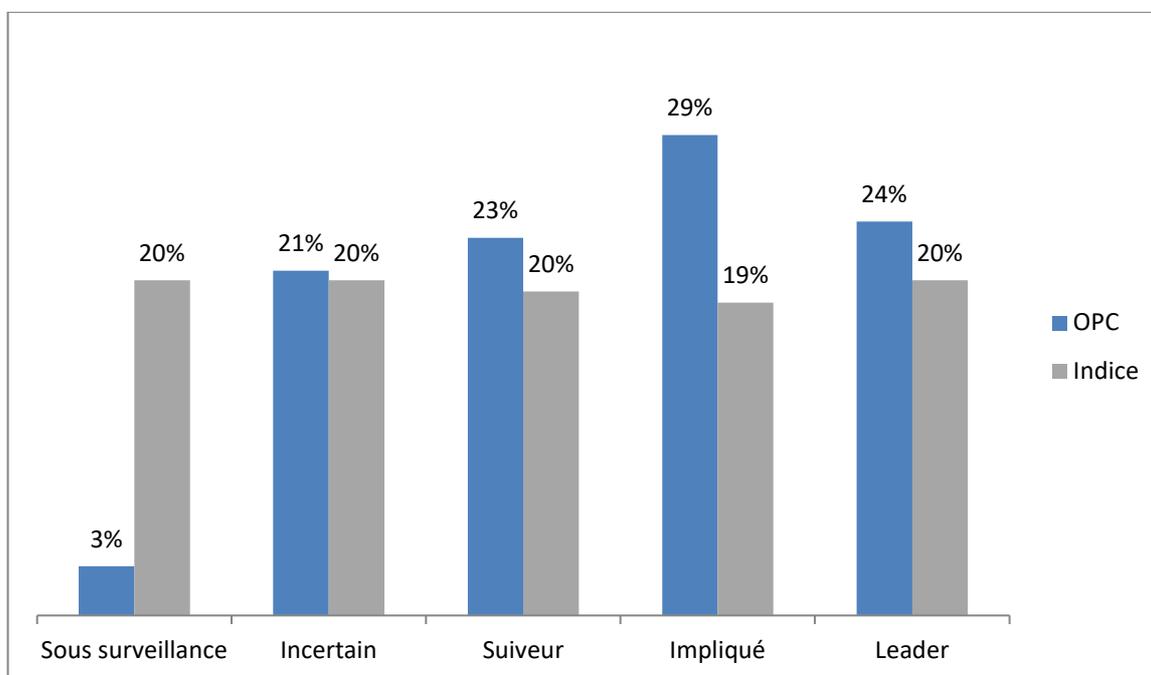
Au-delà du premier filtre ISR quantitatif, qui détermine l'univers éligible, les analyses ESG des sociétés sont prises en compte lors de la construction des portefeuilles.

Compte tenu de l'orientation de gestion de la SICAV lorsque le sous-jacent est différent de l'émetteur, la notation ISR du sous-jacent est utilisée.

Les émetteurs non notés ne pourront excéder 10% du portefeuille.

Résultats de l'analyse au 30 septembre 2022

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 30/09/2022

Appréciation de la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique

L'analyse de la prise en compte des enjeux liés au changement climatique par les émetteurs, est bien intégrée dans les enjeux couverts par l'analyse ESG, pour les secteurs d'activités où il s'agit d'un enjeu clé.

Une évaluation de l'empreinte carbone est réalisée :

Évaluation de l'empreinte carbone : émissions financées

Mode de calcul : $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

Estimation des émissions financées (au 30/09/2022) : 63,88 tonnes équivalent CO2

Disponibilité de l'information : 97,37% de l'encours du portefeuille

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Changements effectués suite à l'analyse

Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement

La présente SICAV intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement.

Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence de la SICAV, disponible en ligne sur le site www.ofi-am.fr, en sélectionnant la SICAV, puis onglet « Documents ».

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons exercé nos droits de vote lors de 2 Assemblées Générales pour lesquelles la SICAV détenait des actions : Symrise.

Politique d'engagement associée au portefeuille

La politique d'engagement applicable à la SICAV consiste à demander aux sociétés des améliorations. Si les améliorations ne sont pas constatées à l'issue de la période considérée comme nécessaire à leur réalisation, une décision de gestion peut être prise, telle que la vente de titres. Pour rappel, les sociétés appartenant à la catégorie « Sous Surveillance » ne peuvent pas être acquises par la SICAV.

La SICAV déploie une démarche d'engagement au cas par cas sur décision conjointe avec l'équipe ISR et la gestion vis-à-vis :

- Des sociétés en portefeuille dont la catégorie ISR est « Sous Surveillance » suite à une dégradation de catégorie pendant la période de détention du titre ;
- Des sociétés jusqu'ici non notées et se voyant attribuer la catégorie « Sous Surveillance » lors de leur première notation.

Cas engagement :

Pour ces sociétés avec qui nous engageons, l'équipe d'analyse ISR et l'équipe gestion convertibles :

- prennent contact avec la société et identifient les questions ESG devant faire l'objet d'un suivi particulier
- procèdent à une analyse approfondie des axes d'amélioration des performances ESG et/ou de la transparence de la société.

A l'issue de la période d'engagement, les analystes ISR ont trois options :

1. Soit l'engagement est satisfaisant et permet de recueillir des éléments d'informations probants. En ce cas, la note ESG de l'entreprise est ajustée, via un bonus attribué par l'analyste, afin que les actions de l'entreprise reflètent cette note de manière adéquate ;
2. Soit l'engagement a lieu mais les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes et la note ESG est confirmée ;
3. Soit l'engagement n'a pas eu lieu dans des conditions satisfaisantes dans un délai de trois mois après la première prise de contact. La période d'engagement peut alors être étendue dans les conditions suivantes :
 - L'entreprise a répondu favorablement à notre demande mais n'a pas été en mesure d'apporter les éléments de réponse attendus qui auraient permis d'ajuster les notes, et ce pour des raisons justifiées (par exemple dans une période de Blackout period) ;
 - L'entreprise a prévu dans les mois suivants la publication de documents réglementaires tels que rapport annuel, document d'enregistrement universel (DEU), déclaration de performance extra financière (DPEF), Rapport RSE etc. Dans ce cas, les titres de l'émetteur peuvent rester en portefeuille durant 12 mois maximum en l'attente de réponse satisfaisante, et ce, à condition que les valeurs en catégorie sous-surveillance ne représentent pas plus de 10% du poids du portefeuille.

A l'issue des engagements, la note ESG devra être confirmée ou modifiée si la démarche d'engagement aboutit à une amélioration des pratiques. Si la classification de l'émetteur dans la catégorie « Sous Surveillance » est confirmée suite à l'actualisation trimestrielle de la note ESG alors, le titre devra être vendu dans le mois suivant.

Cas non-engagement :

Pour les sociétés avec lesquelles nous n'engageons pas, la période de détention ne peut excéder 4 mois. Le gérant procède à la cession des titres en portefeuille dans le mois qui suit la nouvelle notation ISR (si celle-ci est confirmée en « Sous surveillance ») en fonction de la liquidité du marché et dans l'intérêt des porteurs.

Suivi des engagements :

Le suivi des actions d'engagement est effectué trimestriellement à l'occasion de chaque nouvelle notation lors d'un Comité regroupant l'équipe d'analyse ISR, l'équipe d'analyse crédit et la gestion. A cette occasion, tous les engagements en cours sont revus afin de déterminer conjointement les prochaines actions à mener.

Dialogues initiés dans le cadre de la politique d'engagement 2021 – 2022 :

Nous avons identifié un certain nombre d'insuffisances ESG chez certains émetteurs avec lesquels nous avons souhaité initier un dialogue.

MTU Aero Engines :

En juin 2021, nous avons contacté Mtu Aero Engines. En août 2021 nous avons pu échanger avec l'entreprise sur la base d'une série de questions, pour engager sur le volet social et surtout sur le volet environnemental. La crise de la covid19 a eu un impact significatif sur le secteur aérien et notamment sur les effectifs de l'entreprise, donc nous nous sommes attachés à comprendre les conditions de ces départs. Ensuite l'entreprise s'est engagée sur une « neutralité carbone » en 2050 mais cet objectif repose encore très majoritairement le déploiement des Sustainable Aviation Fuels, qui n'est pas à leur main et dont la généralisation nous semble peu réaliste pour le secteur aérien. Enfin, la fixation d'objectifs SBT est encore très préliminaire, car MTU Aero Engines n'arrive pas encore à faire un inventaire précis de son scope 3. De nouveaux objectifs climatiques seront publiés fin 2021.

En 2022, nous avons revu la politique climatique du groupe. Les nouveaux objectifs « 2025+ » ne modifient pas notre avis sur le critère environnemental. Les objectifs de baisse d'émission de GHG des moteurs sont de -10% en 2030 versus la génération des moteurs actuels. Puis de -15% en 2040 versus 2030, grâce à des nouveaux concepts de moteurs. Ces taux de réduction à eux seuls ne sont pas compatibles avec les niveaux de baisse attendus pour être alignés avec un réchauffement limité à 1.5°C (-40% en 2030, -65% en 2040 en termes de CO2/rpk). L'atteinte de l'objectif de neutralité carbone annoncé en 2050 passe surtout par l'utilisation d'autres types de carburants, H2 sur le court courrier et de SAF sur long courrier qui sont des leviers en dehors de leur champ d'action. Considérant que ces nouveaux objectifs climatiques ne sont pas adaptés, l'engagement mené n'aura pas de sortie positive. Nous terminons donc le process d'engagement en mai 2022 sans impact sur la notation (pas de bonus).

Shop Apotheke

A la suite de la dégradation en catégorie sous surveillance de Shop Apotheke, nous avons contacté les équipes RSE en juin 2021 pour un échange en octobre 2021. Le groupe a rapidement développé des axes stratégiques RSE correspondant avec ses enjeux ESG les plus matériels. Des politiques sont en place, la transparence sur les critères extra-financiers s'améliore et l'exigence des objectifs se développe. Shop Apotheke est neutre en carbone depuis l'année dernière, le groupe calcule ses émissions, même si le travail sur le scope 3 est toujours en cours, et se fixe des objectifs exigeants. La cybersécurité est un enjeu primordial pour le groupe, des formations sont administrées à l'ensemble des employés et il fait certifier ISO27001 ses systèmes au cours de l'année. La note ESG de Shop Apotheke s'est améliorée et le groupe est maintenant en catégorie ISR suiveur. Le fonctionnement de la société est stable, nous actons la fin de l'engagement en mai 2022 pour cette valeur.

Be Semiconductor Industries

En octobre 2021, nous avons contacté Be Semiconductor. En novembre 2021 nous avons pu échanger avec l'entreprise sur la base d'une série de questions, pour engager sur le volet social, environnemental et surtout gouvernance.

Sur le volet social, nous avons creusé l'évolution du taux de rotation des effectifs, la politique de rétention des talents ou encore le faible de ratio R&D/CA comparé aux pairs.

Sur le volet environnemental, nous avons abordé l'amélioration du taux d'usage d'électricité d'origine renouvelable, les raisons de l'augmentation sensible des déchets et leurs pratiques en termes d'économie circulaire. Le point principal concernait la gouvernance où le taux de vote d'opposition aux rémunérations du DG dépassait 45% depuis deux ans. L'entreprise justifie cette pratique par une forte concurrence des cadres dirigeants au sein du secteur et en contrepartie un taux de redistribution élevé des bénéfices aux actionnaires. La réponse de l'entreprise a été claire et notre engagement ne pourra se solder par une amélioration de la note. Le process d'engagement se termine donc en mai 22 sans impact sur la notation (pas de bonus).

Dufry

Nous avons engagé avec Dufry suite à son entrée sous-surveillance après le T1 2022. Nous avons rencontré Kristin Köhler, Global Head Investor Relations, le 11 février 2022. Deux axes ont été abordés : les émissions carbone ainsi que la gouvernance. L'entreprise a défini des objectifs de réduction des émissions carbone sur les scopes 1 et 2 qui suivent une trajectoire 1,5°C ayant ainsi pour but d'atteindre la neutralité carbone pour 2025. Dufry engage également auprès de ses partenaires et fournisseurs de services logistiques afin de suivre une trajectoire bien en dessous de 2°C. Leur périmètre de reporting se limitait à 64% des ventes totales or, il va être étendu à environ 80% dans les prochaines années rendant le reporting plus pertinent. Concernant la gouvernance, Dufry a reçu plusieurs critiques sur la structure de rémunération ainsi que le montant de la rémunération totale. Ils prennent donc en compte les critiques et travaillent sur un meilleur équilibre dans la structure.

A date, nous estimons que la notation mérite un bonus de 0,5 concernant l'enjeu Émissions carbone en amont/aval. Dufry passe ainsi dans la catégorie Suiveur au 1 octobre 22. L'engagement est toujours en cours et nous attendons la révision de la note par MSCI.

Siemens

Nous avons engagé avec Siemens fin 2021 sur l'enjeu éthique des affaires pour une controverse pour une condamnation datant d'octobre 2021 pour entente lors de la réponse aux appels d'offre sur le réseau ferroviaire espagnol. Même si le montant des amendes concernant Siemens reste relativement limité (Siemens Rail 19M€, Siemens SA 10 M€ réduite de moitié en collaborant), nous estimions que les affaires de corruption devaient être une pratique du passé chez Siemens or ce cartel initié en 2002 a perduré jusqu'en 2017.

- Siemens nous a affirmé d'avoir pleinement coopéré à l'enquête (d'où la réduction d'amende à payer), avoir mis en place une série de mesures internes dont des ateliers spécifiques sur l'éthique des affaires, avoir mené des enquêtes internes et licencié plusieurs haut-responsables de l'entreprise.
- La réponse apportée par l'entreprise nous a semblé satisfaisante. Conjugué au montant relativement limité de l'amende (15M€), nous avons attribué un bonus de 0,25 afin de limiter la forte baisse sur la note de comportement attribuée par MSCI. Bien que conforme à la méthodologie MSCI, cette baisse nous semblait trop importante. La compensation de cette baisse n'a toutefois pas empêché Siemens d'être dégradée en Sous-surveillance sur plusieurs classifications au premier trimestre 2022. Nous avons ajouté un bonus supplémentaire notation au deuxième trimestre 2022. Sur le volet Social, la méthodologie de MSCI pénalise assez fortement l'entreprise en raison principalement de la taille de ses effectifs et de son implantation majoritaire en Europe avec un risque plus élevé de mouvement social. Nous avons attribué un bonus de 0.25 au deuxième trimestre 2022 afin de contrebalancer cette évaluation qui nous semblait trop sévère. C'est un biais de notation sur le volet social qui touche les entreprises européennes ayant un très large effectif. L'engagement est toujours en cours tant que la notation MSCI n'évolue pas.

Genfit

Nous avons lancé un engagement suite son passage en Sous-Surveillance au premier trimestre 2022. Nous avons rencontré Jean-Christophe Marcoux, Responsable de la Stratégie le 3 février 2022. Les principaux points abordés sont les partenariats avec Ipsen et Terns Pharmaceuticals, les enquêtes de satisfaction auprès du personnel, leur périmètre de reporting qui exclut les us, l'ancienneté des commissaires aux comptes, l'absence d'objectifs de réduction de l'empreinte carbone ou encore la controverse les concernant (class action pour résultats décevants). A la suite de l'entretien l'équipe d'analyse ISR a effectué la rédaction d'une fiche ad-hoc au premier trimestre 2022. Après la révision de la note, nous considérons que nous avons inclus les éléments de l'entretien dans notre notation, un bonus n'est donc pas applicable car la notion reflète notre appréciation de l'émetteur. Nous avons donc terminé l'engagement.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés OTC)

<u>Change</u> :	Pas de position au 30/09/2022
<u>Taux</u> :	Pas de position au 30/09/2022
<u>Crédit</u> :	Pas de position au 30/09/2022
<u>Actions – CFD</u> :	Pas de position au 30/09/2022
<u>Commodities</u> :	Pas de position au 30/09/2022

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2022, la SICAV MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 30 septembre 2022 (en euros)

BILAN ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	98 998 909,94	122 703 141,91
Actions et valeurs assimilées	1 004 500,00	2 477 342,70
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 004 500,00	2 477 342,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	96 299 890,70	108 055 025,88
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	96 299 890,70	108 055 025,88
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	1 438 098,44	11 024 648,33
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 438 098,44	11 024 648,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	256 420,80	1 146 125,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	256 420,80	1 146 125,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	273 196,40	1 288,36
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	273 196,40	1 288,36
Comptes financiers	219 248,33	33 136,33
Liquidités	219 248,33	33 136,33
Total de l'actif	99 491 354,67	122 737 566,60

Bilan au 30 septembre 2022 (en euros)

BILAN PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
Capitaux propres		
Capital	91 598 227,81	115 857 269,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 866 064,10	137 763,91
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 293 322,60	7 023 723,69
Résultat de l'exercice (a, b)	-573 450,68	-643 294,61
Total des capitaux propres	99 184 163,83	122 375 462,22
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	199 750,00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	199 750,00	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	199 750,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	104 821,04	342 783,08
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	104 821,04	342 783,08
Comptes financiers	2 619,80	19 321,30
Concours bancaires courants	2 619,80	19 321,30
Emprunts	-	-
Total du passif	99 491 354,67	122 737 566,60

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	2 362 824,37	2 178 998,02
ACTIONS	2 362 824,37	2 178 998,02
ACHAT - FUTURE - DJES BANKS	1 833 000,00	-
ACHAT - OPTION - SOCIETE GENERALE - CALL 14.00 - 2021-12	-	2 178 998,02
ACHAT - OPTION - SOCIETE GENERALE - CALL 22.00 - 2022-12	356 609,22	-
ACHAT - OPTION - SOCIETE GENERALE - CALL 26.00 - 2022-12	173 215,15	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	573,10	175,23
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 670,00	6 880,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	772 003,30	865 214,00
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	781 246,40	872 269,25
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	3 722,31	3 036,56
Autres charges financières	-	-
Total (II)	3 722,31	3 036,56
Résultat sur opérations financières (I - II)	777 524,09	869 232,69
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 375 188,28	1 561 568,84
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-597 664,19	-692 336,15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	24 213,51	49 041,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-573 450,68	-643 294,61

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par le conseil d'administration de la SICAV sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine (Bourse de Paris) et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les titres de créance négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché interbancaire communiqués par LCH et des spreads émetteurs déterminés via la matrice ECPX.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,196 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement éventuels de créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation du résultat net. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	30/09/2022	30/09/2021
Actif net en début d'exercice	122 375 462,22	131 562 074,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	21 326 501,88	21 154 402,15
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-25 839 240,77	-38 375 536,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	573 786,96	9 443 116,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-303 087,54	-2 106 130,56
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 245 270,21	724 227,90
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-373 193,50	-0,72
Frais de transaction	-9 030,37	-6 453,07
Différences de change	2 313 847,44	75 133,79
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-20 099 187,30	-657 033,08
Différence d'estimation exercice N	-13 527 840,11	
Différence d'estimation exercice N - 1	6 571 347,19	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-1 429 301,21	1 253 997,91
Différence d'estimation exercice N	-516 437,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	912 864,21	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-597 664,19	-692 336,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	99 184 163,83	122 375 462,22

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	96 299 890,70	97,09
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	96 299 890,70	97,09
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	2 362 824,37	2,38
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	96 299 890,70	97,09	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	219 248,33	0,22
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	2 619,80	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 716 733,57	3,75	6 322 932,88	6,37	49 566 093,98	49,97	23 174 986,86	23,37	13 519 143,41	13,63
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	219 248,33	0,22	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 619,80	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%	CHF	%	GBP	%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	8 470 858,64	8,54	7 604 908,22	7,67	4 977 671,33	5,02	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	28,51	0,00	7 777,28	0,01	23,93	0,00	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%	CHF	%	GBP	%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	30/09/2022
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	273 196,40
Total créances	273 196,40
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-104 821,04
Total dettes	-104 821,04
Total	168 375,36

Souscriptions rachats

Actions émises	76 224,0780
Actions rachetées	93 483,1280

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,196
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
Néant				
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
Néant				
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
Néant				
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES	333,4404	4 312,91	1 438 098,44

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-573 450,68	-643 294,61
Total	-573 450,68	-643 294,61
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-573 450,68	-643 294,61
Total	-573 450,68	-643 294,61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	402 674,8570	419 933,9070
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 866 064,10	137 763,91
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 293 322,60	7 023 723,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	8 159 386,70	7 161 487,60
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	7 161 487,60
Capitalisation	8 159 386,70	-
Total	8 159 386,70	7 161 487,60
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	402 674,8570	419 933,9070
Distribution unitaire	-	-

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019	28/09/2018
Actif net					
en EUR	99 184 163,83	122 375 462,22	131 562 074,16	140 495 181,06	148 755 756,61
Nombre de titres					
Actions	402 674,8570	419 933,9070	479 171,7130	516 370,8810	546 552,9640
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	246,31	291,41	274,56	272,08	272,17
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	18,83	-1,53	-1,82	-2,06	-3,45

Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			1 004 500,00	1,01
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 004 500,00	1,01
SYMRISE AG	EUR	10 000,00	1 004 500,00	1,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			96 299 890,70	97,09
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			96 299 890,70	97,09
ACCOR 0.7% 07/12/2027 CV	EUR	34 000,00	1 311 380,00	1,32
ADIDAS AG 0.05% 12/09/2023 CV	EUR	2 600 000,00	2 537 938,36	2,56
AMERICA MOVIL BV ZCP 02/03/2024	EUR	2 100 000,00	2 086 140,00	2,10
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31/03/2023	EUR	1 400 000,00	1 635 200,00	1,65
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG ZCP 05/03/2025	EUR	1 400 000,00	1 086 120,00	1,10
BARCLAYS BK ZCP 24/01/2025 CV	EUR	1 600 000,00	1 500 800,00	1,51
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 0.5% 06/12/2024	EUR	1 500 000,00	1 618 108,33	1,63
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06/04/2029	EUR	300 000,00	252 621,25	0,25
BP CAP MK 1.0% 28/04/2023	GBP	1 800 000,00	2 149 794,52	2,17
CELLNEX TELECOM 0.75% 20/11/2031 CV	EUR	2 300 000,00	1 525 668,77	1,54
CELLNEX TELECOM 1.5% 16/01/2026 CV	EUR	1 700 000,00	1 965 754,25	1,98
DELIVERY HERO SE 1.0% 23/01/2027	EUR	900 000,00	696 585,33	0,70
DELIVERY HERO SE 1.5% 15/01/2028	EUR	3 000 000,00	1 906 504,89	1,92
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30/06/2025	EUR	1 800 000,00	1 690 747,40	1,70
DIASORIN ZCP 05/05/2028 CV	EUR	1 800 000,00	1 449 000,00	1,46
DUFY ONE BV 0.75% 30/03/2026 CV	CHF	2 000 000,00	1 574 120,17	1,59
EDENRED ZCP 06/09/2024 CV	EUR	50 000,00	2 986 500,00	3,01
EDF ZCP 14/09/2024 CV	EUR	149 808,00	2 304 047,04	2,32
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22/09/2029	EUR	800 000,00	743 551,78	0,75
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06/10/2023	EUR	27 317,00	839 451,41	0,85
ENGIE 0.0% 02/06/2024 CV	EUR	21 600,00	2 474 928,00	2,50
FNAC DARTY 0.25% 23/03/2027 CV	EUR	25 000,00	1 579 500,00	1,59
GE MONEY BANK AG ZCP 09/07/2026	CHF	2 000 000,00	1 850 445,97	1,87
GEELY SWEDEN FINANCE AB ZCP 19/06/2024	EUR	1 200 000,00	1 260 480,00	1,27
GENFIT 3.5% 16/10/2025 CV	EUR	43 849,00	1 158 929,07	1,17
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21/05/2024	EUR	2 300 000,00	2 070 920,00	2,09
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 11/11/2022 CV	EUR	1 600 000,00	1 885 600,00	1,90
INDR SIST 1.25% 07/10/2023	EUR	2 300 000,00	2 259 169,34	2,28
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC ZCP 14/01/2025	EUR	1 800 000,00	1 818 000,00	1,83
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09/02/2028	EUR	1 100 000,00	697 236,20	0,70
KORIAN 1.875% PERP CV	EUR	40 000,00	1 314 800,00	1,33
LEG IMMOBILIEN AG 0.875% 01/09/2025	EUR	2 000 000,00	1 795 595,30	1,81
MAISON DU MONDE SAS 0.125% 06/12/2023	EUR	11 039,00	513 203,11	0,52
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18/03/2027	EUR	1 700 000,00	1 413 165,75	1,42
NEOEN 2.0% 02/06/2025 CV	EUR	37 558,00	1 815 553,72	1,83
NEXI ZCP 24/02/2028 CV	EUR	2 400 000,00	1 700 160,00	1,71

Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NEXITY 0.25% 02/03/2025 CV	EUR	12 178,00	696 703,38	0,70
PHARMING GROUP NV 3.0% 31/01/2025	EUR	3 000 000,00	2 674 842,39	2,70
PHP FINANCE JERSEY LTD 2.875% 15/07/2025	GBP	1 100 000,00	1 177 120,49	1,19
PIRELLI C ZCP 22/12/2025 CV	EUR	1 800 000,00	1 561 860,00	1,57
PRYSMIAN 0.0000010% 02/02/2026	EUR	1 700 000,00	1 614 150,00	1,63
QIAGEN NV 1.0% 13/11/2024 CV	USD	2 800 000,00	3 000 262,00	3,02
QIAGEN NV ZCP 17/12/2027 CV	USD	1 800 000,00	1 591 180,52	1,60
RAG STIFTUNG ZCP 17/06/2026 CV	EUR	4 000 000,00	3 564 800,00	3,59
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15/06/2026	EUR	10 500,00	1 862 490,00	1,88
SELENA SARL ZCP 25/06/2025 CV	EUR	15,00	1 336 200,00	1,35
SHOP APOTHEKE EUROPE NV ZCP 21/01/2028	EUR	1 600 000,00	1 027 040,00	1,04
SIKA AG 0.15% 05/06/2025 CV	CHF	3 400 000,00	4 180 342,08	4,21
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04/08/2025	USD	2 000 000,00	2 048 282,55	2,07
TOTALENERGIES SE 0.5% 02/12/2022 CV	USD	1 800 000,00	1 831 133,57	1,85
UBISOFT ZCP 24/09/2024 CV	EUR	15 644,00	1 639 491,20	1,65
UMICORE ZCP 23/06/2025 CV	EUR	1 600 000,00	1 374 880,00	1,39
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01/01/2025	EUR	62 000,00	1 809 780,00	1,82
VOLTALIA 1.0% 13/01/2025 CV	EUR	54 812,00	1 508 426,24	1,52
WH SMITH 1.625% 07/05/2026 CV	GBP	1 800 000,00	1 650 756,32	1,66
WORLDLINE ZCP 30/07/2026 CV	EUR	31 000,00	2 682 430,00	2,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			1 438 098,44	1,45
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 438 098,44	1,45
OFI RS LIQUIDITES	EUR	333,4404	1 438 098,44	1,45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-

Inventaire du portefeuille au 30 septembre 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			56 670,80	0,06
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			56 670,80	0,06
Appel Marge CACEIS	EUR	199 753,80	199 753,80	0,20
DJES BANKS 1222	EUR	470,00	-199 750,00	-0,20
ESGE/1222/C22.0	EUR	440,00	43 120,00	0,04
ESGE/1222/C26.0	EUR	713,00	13 547,00	0,01
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			273 196,40	0,28
Dettes			-104 821,04	-0,11
Comptes financiers			216 628,53	0,22
ACTIF NET			99 184 163,83	100,00

MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

22 rue Vernier
75017 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE

Société d'Investissement à Capital Variable

22 rue Vernier
75017 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MEDI-CONVERTIBLES RESPONSABLE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

SICAV MEDI CONVERTIBLES RESPONSABLE
TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2022

En matière Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des sommes distribuables de l'exercice, en conformité avec le prospectus de la SICAV, de la manière suivante :

Quote-part des Sommes Distribuables afférentes aux résultats

- Capitaliser la somme de – 573 450,68 euros.

Quote-part des Sommes Distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

- Affecter la somme de 8 159 386,70 euros en capitalisation.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende net en euros	Crédit d'impôt	Dividende global en euros	Revenu distribué éligible à la réfaction	Revenu distribué non éligible à la réfaction
2018/2019	0	-	0	-	0
2019/2020	0	-	0	-	0
2020/2021	0	-	0	-	0

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer **Monsieur Roger CANIARD**, en qualité de membre du Conseil d'Administration, et ce pendant une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.